

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE DES DEUX VALLÉES

COMPTE RENDU

REUNION DU COMITE SYNDICAL MARDI 12 MAI 2026 – 20 HEURES 30 A NOISY s/ECOLE

DELEGUES PRESENTS :

Mmes BERTEE et SALINGROD (Achères-la-Forêt) – M. DAMPIERRE et Mme DELLA VITE (Boigneville) – Mme ARFI (Boutigny-sur-Essonne) – M. BECHETOILLE et Mme GERARD (Buno Bonnevaux) – Mme NEVES et M. MOTA (Courances) – Mme HAMONIAUX et M. DUCH (Dannemois) – Mme DEPAS et M. GIRAUD (Le Vaudoué) – M. PONAMAN et Mme COURBON (Maise) – Mmes ANDRE et FLAUX (Milly-la-Forêt) – MM. REYES et GIRARD (Noisy-sur-Ecole) – Mme BORDAT (Oncy-sur-Ecole) – Mmes GAYE et MARTIN (Prunay-sur-Essonne) – M. SCHIRO et Mme GAYON (*Soisy-sur-Ecole*).

DELEGUES EXCUSES :

Mme DUBOIS (Boutigny-sur-Essonne) *pouvoir à Mme ARFI* - M. DELECOUR (Oncy-sur-Ecole) *pouvoir à Mme BORDAT*

DELEGUES ABSENTS :

Mme GAYON (Soisy-sur-Ecole)

EGALEMENT PRESENTS : M. MALMASSON, directeur et Mme MORISOT, directrice pédagogique.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Election du Président
2. Détermination du nombre de Vice-Présidents
3. Election des Vice-Présidents
4. Election des autres membres du bureau
5. Délégation aux Vice-Présidents
6. Délégation au Président

M. REYES, plus âgé des membres présents déclare la séance ouverte après avoir constaté que le quorum est atteint.

Mme GAYE a été désignée en qualité de secrétaire par le comité syndical.

M. DUCH a été désigné en qualité d'assesseur.

1. Election du président à scrutin secret

Candidat à la présidence : Mme FLAUX

Nombre de votants : 25

Nombre de suffrage blanc : 0

Nombre de suffrages exprimés : 25

Mme FLAUX ayant obtenu l'unanimité, est proclamée Présidente et immédiatement installée.

2. Détermination du nombre de Vice-Présidents

Madame la présidente rappelle qu'en application des délibérations antérieures, le syndicat de musique disposait, à ce jour, de 2 vice-présidents.

Vote du nombre de vice-présidents :

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide

Nombre de votants : 25 Nombre de suffrage blanc : 0 Nombre de suffrages exprimés : 25

à l'unanimité de fixer à 2 le nombre de vice-présidents.

3. Election des Vice-Présidents

Election du 1^{er} Vice-Président à scrutin secret

Candidat 1^e vice-président : M. MOTA

Nombre de votants : 25 Nombre de suffrages blancs : 1 Nombre de suffrages exprimés : 24

M. MOTA est élu à l'unanimité 1^e vice-président.

Election du 2^e Vice-Président à scrutin secret

Candidat 1^e vice-président : M. GIRARD

Nombre de votants : 25 Nombre de suffrages blancs : 1 Nombre de suffrages exprimés : 24

M. GIRARD est élu à l'unanimité 2^e vice-président.

4. Election des autres membres du bureau

Election du Secrétaire à main levée

Candidate au poste de secrétaire : Mme DEPAS

Nombre de votants : 25 Nombre de suffrages blancs : 0 Nombre de suffrages exprimés : 25

Mme DEPAS est élue à l'unanimité au poste de secrétaire.

Election du Secrétaire-adjoint à main levée

Candidat au poste de secrétaire-adjoint : M. DELECOUR

Nombre de votants : 25 Nombre de suffrages blancs : 1 Nombre de suffrages exprimés : 24

M. DELECOUR est élu à l'unanimité au poste de secrétaire-adjoint.

5. Délégations

Délégations aux Vice-Présidents

Pour permettre une administration de l'activité du syndicat en cas d'absence de la Présidente, le comité syndical après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la délégation de signatures aux vice-présidents à savoir, M. MOTA

et M. GIRARD.

Nombre de votants : 25

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 25

Délégations au Président

Vu les articles L.2122-22 du code général des collectivités territoriales modifiée par la loi n° 2017-86 du 26 janvier 2017-art.85, le président est chargé, pour la durée du présent mandat et par délégation du comité syndical :

- de recruter et de nommer des agents (administratifs et d'enseignement artistique) sur des postes temporaires et permanents ;
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- de demander à l'État ou à d'autres collectivités territoriales, dans les conditions fixées par le comité syndical, l'attribution de subventions ;
- de procéder à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements ;
- d'intenter au nom du syndicat les actions en justice ou de défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui.

Nombre de votants : 25

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 25

Madame la Présidente fait lecture de la Charte de l'Elu local.

Distribution du Livret de présentation du Syndicat à tous les membres du comité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.